

CONSERVATOIRE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

DANSE

INSCRIPTIONS

Collège Henri IV
1 Rue Ignace Brunel, 34500 Béziers
04 67 49 10 46
ce.0340118u@ac-montpellier.fr

RESTONS EN CONTACT !

Abonnez-vous à notre newsletter en envoyant un mail à
conservatoire@beziers-mediterranee.fr

Retrouvez également le programme des spectacles
et concerts du Conservatoire sur
lagglo.fr

Conservatoire
Béziers Méditerranée
Château de la Gayonne
Rue de Sétif - 34500 Béziers
Tél : 04 99 41 34 80





LES CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS DANSE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les CHAD (Classes à horaires aménagés danse) offrent à des élèves motivés par les activités chorégraphiques la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation artistique.

L'aménagement des horaires et un projet pédagogique spécifique sont la garantie de l'épanouissement des élèves.

Les enseignements sont assurés sur le temps scolaire. Des activités et projets permettent aux élèves de se produire lors de concerts ou spectacles.

L'ACCUEIL EN CHAD

L'accueil en CHAD se fait à partir de la 6^e et jusqu'à la 3^e. Tout élève inscrit au Conservatoire Béziers Méditerranée peut postuler auprès du collège Henri IV. L'admission s'effectue après une évaluation d'aptitude et un entretien sur la motivation. À l'issue de ce test, un avis favorable est prononcé par la commission mixte (collège Henri IV et le Conservatoire Béziers Méditerranée).

Période d'inscription : avril - mai

UN PROJET COMMUN ENTRE LE CONSERVATOIRE ET LE COLLÈGE HENRI IV

Ce projet est rendu possible grâce à un partenariat entre le collège Henri IV et l'Agglo Béziers Méditerranée. Objectif : permettre l'accès gratuit à l'éducation et à la culture chorégraphique. Les cours sont dispensés par le professeur d'éducation physique et sportive (EPS) du collège spécialisé danse et par l'équipe pédagogique danse du Conservatoire.

Le programme de l'enseignement s'organise autour des pratiques suivantes : la danse classique, la danse contemporaine et la formation musicale danseur. Les cours sont assurés par demi-journée au studio « Marie-Claude Piétragalla » par l'équipe pédagogique du Conservatoire et au collège dans le cadre d'un cours spécifique orienté sur la construction chorégraphique et assuré par le professeur d'EPS.

Pour effectuer la pratique dansée, deux demi journées permettent aux élèves de se déplacer au Conservatoire. L'emploi du temps au collège est aménagé.

La pratique de la danse nécessite investissement, motivation et exigence, clés de l'épanouissement personnel et de la réussite dans les disciplines artistiques.